

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 29 novembre 2023

ADOPTION DES
TARIFS 2024

Convocation du : 22 novembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

N° CC_2023_0148

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Robert BURGNIARD par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Louiza LOUNIS par Julien BEAUCHOT, Pascale MAYCA par Matthieu LOISEAU, Pascal SAUGE par Michel BOUCHER, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Alain LETESSIER par Nadine JACQUIER

Excusés :

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

Les différents tarifs à appliquer par Annemasse-Agglo sont actualisés dans les conditions définies dans les documents annexés à la présente délibération.

Les tarifs du budget Transports urbains ne sont pas modifiés. La délibération CC_2023_0083 du 28 juin 2023 reste applicable.

Certains tarifs pour Château Bleu évoluent au 2 septembre 2024. Les tarifs correspondants fixés précédemment par les délibérations CC_2022_0141 et CC_2023_0061 restent valides du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2024 inclus.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

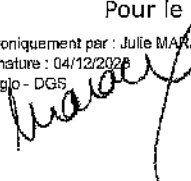
Publié le **06 DEC. 2023**

ID : 974-200011773-20231204-CC_2023_0148-DE

D'APPROUVER les actualisations des tarifs des budgets principal, eau, ordures ménagères, assainissement collectif et non collectif, à appliquer pour 2024, conformément aux tableaux joints en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Julie MARAUX
Date de signature : 04/12/2023
Qualité : Agglo - DGS



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 05/12/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

BUDGET BP
Tarifs 2024

Désignation	Tarifs à partir du 01/01/2024 sauf mention contraire	Tarifs 2023	Commentaire(s)
PHOTOCOPIE DE DOCUMENT			
Au profit de tiers			
Copie Noir/Blanc A4 recto (unité)	0,030 €	0,030 €	
Copie Couleur A4 recto (unité)	0,090 €	0,090 €	
Travaux réalisés par prestataire externe (unité)	frais réels	Frans réels	
LOCATION DE SALLE HOTEL DE L'AGGLOMERATION			
Salle C001			
Heure	32,50 €	31,50 €	Gratuité pour les partenaires de l'Agglo (structures institutionnelles partenaires, titulaire du délégation de service public ou d'un marché pour l'exécution des relations contractuelles, associations partenaires et organisations de Solidarité Internationale en lien avec la Cité de la Solidarité Internationale.
Demi-journée	108,00 €	105,00 €	
Journée	161,50 €	157,00 €	
Salle du conseil			
Heure	54,50 €	53,00 €	Gratuité pour les partenaires de l'Agglo (structures institutionnelles partenaires, titulaire du délégation de service public ou d'un marché pour l'exécution des relations contractuelles, associations partenaires et organisations de Solidarité Internationale en lien avec la Cité de la Solidarité Internationale.
Demi-journée	221,00 €	215,00 €	
Journée	329,00 €	320,00 €	
PRESTATION EXECUTEES POUR LE COMPTE D'UN AUTRE SERVICE DE ANNEEMASSE AGGLO OU D'UNE COLLECTIVITE			
Coût main d'œuvre			
Heure Service Bâtiment	32,50 €	31,60 €	
Heure Service Serrurerie - Espaces verts	30,00 €	29,40 €	
Heure Service Parc Autos	45,50 €	42,70 €	
Heure Service Voirie	43,10 €	41,80 €	
Service bâtiment			
Tracteur avec sableuse ou saieuse et chauffeur	66,50 €	64,80 €	
Nacelle avec chauffeur	43,00 €	42,10 €	
Transfert matériel A/R avec chauffeur	64,50 €	62,90 €	
Service Voirie Mutualisée			
Tracteur équipé d'une épareuse avec chauffeur	104,00 €	98,90 €	
Minipelle avec chauffeur	103,00 €	100,30 €	
Camion 315 avec chauffeur	76,20 €	73,90 €	
Camion 9T avec chauffeur	82,90 €	80,40 €	
Camion 13T avec chauffeur	85,30 €	82,70 €	
Engin équipé déneigement avec chauffeur	139,80 €	135,60 €	
VL avec chauffeur	63,40 €	61,50 €	
Pelle sur pneus avec chauffeur	106,00 €	102,80 €	
Matériel divers (débranchaieuse, souffleur, ...)	9,60 €	9,30 €	
FOYER DE SKI DE FOND DES VOIRONS			
Demi-journée	2,20 €	2,20 €	Uniquement pour les scolaires hors CM1
Journée	3,30 €	3,30 €	Uniquement pour les scolaires hors CM1

Designation	Tarifs à partir du 01/01/2024 sauf mention contraire	Tarifs 2023	Commentaire(s)
RESEAU DES BIBLIOTHEQUES			
Inscription et renouvellement	Gratuit	Gratuit	
Retard de restitution	Gratuit	Gratuit	
Absence de restitution de tout ou partie d'un document :			
Livres jeunesse	10,00 €	Prix d'achat	
Livres adulte	20,00 €	Prix d'achat	
Périodique	5,00 €	5,00 €	
CD et livre audio	15,00 €	15,00 €	
Vinyles	25,00 €	Nouveau tarif	
DVD, jeu vidéo et Kamishibai	40,00 €	40,00 €	
Liseuse et lecteur Victor	100,00 €	100,00 €	
Jeu de société	20,00 €	Prix d'achat	
Console de jeu Lumin	70,00 €	70,00 €	
Console de jeu Switch	150,00 €	Nouveau tarif	
Photos et œuvres d'art	Valeur d'assurance	Nouveau tarif	
Equipement/objets en prêt	Valeur d'achat	Nouveau tarif	
Clés USB	Supprimé	10,00 €	
Dans tous les cas, le remplacement par un document identique ou de valeur équivalente (à la discrétion de la bibliothèque propriétaire) est privilégié. Les montants listés sont appliqués seulement si cela n'est pas possible.			
MANOIR DES LIVRES			
Entrée (individuels)			
Billet d'entrée adulte plein tarif	4,00 €	4,00 €	
Billet d'entrée tarif réduit (étudiant-retraité)	3,00 €	3,00 €	sur justificatif
Les enfants de moins de 12 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minima sociaux, les accompagnants de personnes en situation de handicap, les étudiants en art/beaux-arts			
Les journalistes, les guides-conférenciers, les membres de l'association "Les amis de l'Archipel Butoir", les membres du café littéraire de Lucinges, les professeurs, les bibliothécaires et bénévoles du réseau InterMède, les porteurs de la carte ICOM et du Pass Léman	Gratuit	Gratuit	Gratuit sur justificatif
Pour tous chaque 1er dimanche du mois, lors des Journées européennes du patrimoine, les journées de l'architecture, les rendez-vous au jardin, la nuit de la lecture, spectacles et conférences, vernissage, rencontres, consultation d'un ouvrage sur place			
Ponctuellement pour tous dans le cadre de manifestations ou d'événements décidés par la collectivité, et/ou proposés par ses partenaires	Gratuit	Gratuit	
Visite guidée (individuels)			
Visite guidée exposition temporaire	2,00 €	2,00 €	
Visite commentée bureau Michel Butor	2,00 €	2,00 €	
Visite guidée lors des événements nationaux	Gratuit	Gratuit	
Ateliers (individuels)			
Atelier adulte hors premier dimanche du mois	5,00 €	5,00 €	
Atelier moins de 12 ans, atelier parent-enfant	Gratuit	Gratuit	

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le 06 DEC 2023
ID : 074-20001773-20231204-CC_2023_0148-DE

51000

Désignation	Tarifs à partir du 01/01/2024 sauf mention contraire	Tarifs 2023	Commentaire(s)
Groupe			
Billet d'entrée pour les groupes à partir de 10 adultes	3,00 €	2,00 €	par personne à partir de 10 adultes
Groupe scolaires en accès libre	Gratuit	Gratuit	
Visite guidée scolaire, centre de loisirs	30,00 €	30,00 €	par groupe
Visite guidée scolaire + atelier animé par l'Archipel	50,00 €	45,00 €	par groupe
Intervention de médiation en milieu scolaire par l'Archipel	50,00 €	40,00 €	par classe
Butor forfait par classe	50,00 €		
Visite et atelier animé par un artiste invité forfait à l'heure	80,00 €	80,00 €	par groupe
ARCHIPEL BUTOR			
Carterie (cartes postales, ...)	0,5 € à 5 €	0,5 € à 5 €	
Tota bags	1 € à 10 €	1 € à 10 €	
Librairie (ouvrage jeunesse, bande dessinées, ouvrages spécialisés, romans, essais, monographies, corpus, revues)	Tarif encadré	Tarif encadré	Respects de la tarification encadrée par la loi n°81-766 du 10 août 1981, dite "Loi Lang", qui instaure le système du prix unique du livre
Livres d'artiste NB : Le livre d'artiste n'est pas soumis aux obligations de l'édition (ni numéro ISBN, ni dépôt à la BNF, ni prix unique, ni contrat d'édition, ni droit d'auteur) mais à celle des ventes d'œuvres originales	1 € à 110 €	1 € à 110 €	
Publications de l'Archipel Butor (catalogue d'exposition, catalogue des collections et affiches d'expositions, bandes dessinées, ...)	2 € à 25 €	2 € à 25 €	
Location d'une salle pour conférences et séminaires privés (max 50 personnes)	190,00 €	190,00 €	
La journée			
Stand Salon du livre d'artiste	50,00 €	30,00 €	
Les 2 jours			
Redevance d'occupation de la maison d'écrivain Michel Butor par des partenaires culturels	100,00 €	60,00 €	
Par semaine et par personne			
Participation aux frais d'envoi	6,00 €	Nouveau tarif	pour les envois de catalogues d'exposition
Clé résidence d'artiste - facturation pour perte	120,00 €	Nouveau tarif	
Par clé			

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 06 DEC 2023

ID : 674-200011773-20231204-CC-2023_0148-DE

510000

Designation	Tarifs à partir du 01/01/2024 sauf mention contraire	Tarifs 2023	Commentaire(s)
CHATEAU BLEU			
ESPACE AQUATIQUE ADULTE (18 ans et +)			
Entrée unitaire	5,50 €	5,50 €	
Unité			
Entrée unitaire tarif réduit et GIA	4,50 €	4,50 €	Etudiants (sur présentation de la carte), personnes de plus de 65 ans (sur présentation d'une pièce d'identité) personnes handicapées (sur présentation de la carte d'invalidité), entrée durant la dernière heure d'ouverture, ventes groupées (par 50 entrées unitaires uniquement minimum : COS, comités d'entreprise) et GIA
Unité			
Abonnement 3 mois	76,00 €	76,00 €	
Unité			
Abonnement 3 mois réduit	65,00 €	65,00 €	
Unité			
Abonnement annuel	200,00 €	190,00 €	
Unité			
Abonnement annuel réduit et GIA	160,00 €	152,00 €	
Unité			
Carte 20 heures valable 12 mois	65,00 €	63,50 €	
Unité			
Carte 10 entrées valable 12 mois	50,50 €	50,50 €	
Unité			
Accompagnateur de personne handicapée	Gratuit	Gratuit	
Unité			

CHATEAU BLEU			
ESPACE AQUATIQUE JEUNE (3 à 17 ans révolus)			
Entrée unitaire	4,00 €	4,00 €	
Unité			
Entrée unitaire tarif réduit et GIA	2,90 €	2,90 €	Etudiants (sur présentation de la carte), personnes handicapées (sur présentation de la carte d'invalidité), entrée durant la dernière heure d'ouverture, ventes groupées (par 50 entrées unitaires uniquement minimum : COS, comités d'entreprise) et GIA
Unité			
Carte 10 entrées valable 12 mois	31,30 €	31,30 €	
Unité			
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit	
Unité			

CHATEAU BLEU			
ESPACE AQUATIQUE DINERS			
Tarif de groupe type CLSH, colonies, associations (venue ponctuelle durant ouverture au Public sans espace réservé)	3,10 €	3,00 €	
Unité par personne			
Test d'aisance aquatique (public individuel)	4,50 €	4,50 €	
Unité			
Intervention d'un MNS (enseignement ou surveillance)	47,50 €	47,50 €	
tarif horaire de la prestation			
heure			
Réservation d'une ligne d'eau de 25 mètres	35,50 €	35,50 €	
Heure			

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08 DEC 2023 SLO
ID : 074-200011773-20231204-CC_2023_0148-DE

Désignation	Tarifs à partir du 01/01/2024 sauf mention contraire	Tarifs 2023	Commentaire(s)
CHÂTEAU BLEU			
ESPACE AQUATIQUE DIVERS			
Réservation d'une ligne d'eau dans le bassin ludique	20,00 €	Nouveau tarif	
Heure			
Redevance d'occupation du domaine public (leçons de natation privées)	200,00 € / an	1,00 € / heure	200€/ an par MNS : le forfait à l'année remplace le décompte par heure de leçon dispensée
CHÂTEAU BLEU			
ESPACE AQUATIQUE ETABLISSEMENT SCOLAIRE			
	Tarifs à partir du 02/09/2024		
Ecole élémentaire (par élève)	3,00 €	2,50 €	
Ecole secondaire (par élève)	4,35 €	3,85 €	
CHÂTEAU BLEU			
ESPACE AQUATIQUE : ACTIVITES DECOUVERTE ET APPRENTISSAGE			
	Tarifs à partir du 02/09/2024		
Séance bébés nageurs ou jardin d'eau			
Unité			
(Le montant du trimestre correspond au nombre de séances programmées durant le trimestre, multiplié par le coût unitaire d'une séance)	9,20 €	9,00 €	
Séance école de natation enfant			
Unité			
(Le montant du trimestre correspond au nombre de séances programmées durant le trimestre, multiplié par le coût unitaire d'une séance)	9,20 €	9,00 €	
Séance école de natation adulte			
Heure			
(Le montant du trimestre correspond au nombre de séances programmées durant le trimestre, multiplié par le coût unitaire d'une séance)	10,30 €	10,00 €	
Séance de stage de natation enfant			
Heure			
(Le montant du stage correspond au nombre de séances programmées durant le stage, multiplié par le coût unitaire d'une séance)	12,30 €	12,00 €	
CHÂTEAU BLEU			
ESPACE AQUATIQUE : ACTIVITES FITNESS (16 ans et +)			
	Tarifs à partir du 02/09/2024		
Séance AQUAINTENSIVE ou AQUADOUCE			
Unité			
(Le montant du trimestre correspond au nombre de séances programmées durant le trimestre, multiplié par le coût unitaire d'une séance)	12,70 €	12,40 €	
Séance AQUABIKE			
Unité			
(Le montant du trimestre correspond au nombre de séances programmées durant le trimestre, multiplié par le coût unitaire d'une séance)	105,00 €	105,00 €	
Séance AQUAHIKE			
Unité			
(Le montant du trimestre correspond au nombre de séances programmées durant le trimestre, multiplié par le coût unitaire d'une séance)	13,80 €	13,50 €	
Séance AQUAHIKE			
Unité			
(Le montant du trimestre correspond au nombre de séances programmées durant le trimestre, multiplié par le coût unitaire d'une séance)	119,50 €	119,50 €	

SLOW

Destination	Tarifs à partir du 01/01/2024 sauf mention contraire	Tarifs 2023	Commentaires
CHATEAU BIEU			
ESPACE BIEN-ETRE (18 ans et +)			
Entrée unitaire	14,00 €	13,30 €	
Unité			
Entrée unitaire tarif réduit et GIA	13,50 €	12,90 €	Etudiants (sur présentation de la carte), personnes de plus de 65 ans (sur présentation d'une pièce d'identité) personnes handicapées (sur présentation de la carte d'invalidité), entrée durant la dernière heure d'ouverture, ventes groupées (par 50 entrées unitaires uniquement minimum : COS, comités d'entreprise) et GIA
Unité			
Entrée unitaire tarif restreint	10,00 €	9,50 €	En cas d'équipement inaccessible
Unité			
Carte 10 entrées valable 12 mois	124,00 €	118,00 €	
Unité			
Abonnement 3 mois	130,00 €	123,00 €	
Unité			
Abonnement annuel	387,00 €	368,00 €	
Unité			
Accompagnateur de personne handicapée	Gratuit	Gratuit	
Unité			
CHATEAU BIEU			
COMBINE ESPACE AQUATIQUE ET ESPACE BIEN-ETRE			
(18 ans et +)			
Entrée unitaire	10,50 €	15,75 €	
Unité			
Entrée unitaire tarif réduit et GIA	13,90 €	13,30 €	Etudiants (sur présentation de la carte), personnes de plus de 65 ans (sur présentation d'une pièce d'identité) personnes handicapées (sur présentation de la carte d'invalidité), entrée durant la dernière heure d'ouverture, ventes groupées (par 50 entrées unitaires uniquement minimum : COS, comités d'entreprise) et GIA
Unité			
Entrée unitaire tarif restreint	13,90 €	11,80 €	En cas d'équipement inaccessible
Unité			
Abonnement 3 mois	172,00 €	164,00 €	
Unité			
Abonnement annuel	474,00 €	452,00 €	
Unité			
Accompagnateur de personne handicapée	Gratuit	Gratuit	
Unité			
CHATEAU BIEU			
SUPPORTS D'ABONNEMENT			
Carte magnétique - support des abonnements (vente et renouvellement)	2,50 €	2,50 €	Vente et renouvellement
Unité			
Bracelet RFID pour abonnements COMBINE Bien-être/cardia - AQUA	2,50 €	Nouveau tarif	Bracelet à acheter en plus du 1er abonnement ou en cas de perte du support initial
Unité			
CHATEAU BIEU			
SNACK			
Redevance occupation snack	18,00 € 9,00 €	Nouveau tarif	
Occupation domaine public (par jour)			
Participation électricité (par jour)			

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 06 DEC 2023

ID : 074-200011773-20231204-CC_2023_0148-DE



LA BERGUE
CENTRE DE LOISIRS

Accueil de loisirs de LA BERGUE

Tarifs à compter du 8 janvier 2024

Frais de dossier : Inchangés		1 enfant	2 enfants	3 enfants, et plus
Frais de traitement administratif des dossiers, par famille et par an : versés à l'inscription ou la ré-inscription, chaque année civile.	2023	19,35 €	26,60 €	31,30 €
	à compter du 8-01-2024	19,35 €	26,60 €	31,30 €

Habitants d'Annemasse Agglo		1/2 journée sans repas		Journée		Semaine 4 jours***		Semaine 5 jours	
	Quotient familial	2023	à compter du 8-01-2024	2023	à compter du 8-01-2024	2023	à compter du 8-01-2024	2023	à compter du 8-01-2024
1	Entre 0 et 800 €	4,99 €	6,00 €	9,98 €	12,00 € **	39,94 €	48,00 €	49,92 €	60,00 €
2	Entre 801 et 1200 €	6,71 €	6,85 €	13,42 €	13,70 €	53,66 €	54,80 €	67,08 €	68,50 €
3	Entre 1201 et 1600 €	8,48 €	8,70 €	16,95 €	17,40 €	67,81 €	69,60 €	84,76 €	87,00 €
4	Entre 1601 et 2000 €	10,04 €	10,30 €	20,07 €	20,60 €	80,29 €	82,40 €	100,36 €	103,00 €
5	Entre 2001 et 2500 €	11,75 €	12,10 €	23,50 €	24,20 €	94,02 €	96,80 €	117,52 €	121,00 €
6	Entre 2501 et 3000 €	13,52 €	13,90 €	27,04 €	27,80 €	108,16 €	111,20 €	135,20 €	139,00 €
7	Entre 3001 et 3500 € *	14,87 €	15,30 €	29,74 €	30,60 €	118,98 €	122,40 €	148,72 €	153,00 €
8	Entre 3501 et 4000 € *	16,64 €	17,20 €	33,28 €	34,40 €	133,12 €	137,60 €	166,40 €	172,00 €
9	supérieur ou égal à 4001 € *	-	19,00 €	-	38,00 €	-	152,00 €	-	190,00 €

* Une nouvelle tranche de quotient est créée, et la progressivité des tranches 7 et 8 est modifiée. Avant le 8 janvier 2024 : Tranche 7 Entre 3001 et 3600 €, et tranche 8 : quotient supérieur ou égal à 3601 €

A partir du 8 janvier 2024 : Tranche 7 Entre 3001 et 3500 € *, tranche 8 - Entre 3501 et 4000 € - tranche 9 quotient supérieur ou égal à 4001 € *

** La prise en compte des bons vacances entraîne un reste à charge de la famille de 1,00 € par journée

*** Tarif applicable si la semaine comprend un jour férié

Habitants hors Annemasse Agglo		1/2 journée sans repas		Journée		Semaine 4 jours***		Semaine 5 jours	
	Quotient familial	2023	à compter du 8-01-2024	2023	à compter du 8-01-2024	2023	à compter du 8-01-2024	2023	à compter du 8-01-2024
1	Entre 0 et 800 €	15,08 €	15,50 €	30,16 €	31,00 €	120,64 €	124,00 €	150,80 €	155,00 €
2	Entre 801 et 1200 €	16,02 €	16,50 €	32,03 €	33,00 €	128,13 €	132,00 €	160,16 €	165,00 €
3	Entre 1201 et 1600 €	17,47 €	18,00 €	34,94 €	36,00 €	139,78 €	144,00 €	174,72 €	180,00 €
4	Entre 1601 et 2000 €	18,77 €	19,25 €	37,54 €	38,50 €	150,18 €	154,00 €	187,72 €	192,50 €
5	Entre 2001 et 2500 €	20,12 €	20,75 €	40,25 €	41,50 €	160,99 €	166,00 €	201,24 €	207,50 €
6	Entre 2501 et 3000 €	21,37 €	22,00 €	42,74 €	44,00 €	170,98 €	176,00 €	213,72 €	220,00 €
7	Entre 3001 et 3500 € *	24,18 €	23,75 €	48,36 €	47,50 €	193,44 €	190,00 €	241,80 €	237,50 €
8	Entre 3501 et 4000 € *	27,04 €	25,50 €	54,08 €	51,00 €	216,32 €	204,00 €	270,40 €	255,00 €
9	supérieur ou égal à 4001 € *	-	27,50 €	-	55,00 €	-	220,00 €	-	275,00 €

Nouveaux tarifs		1/2 journée	1 journée
Accueil et animations de classes scolaires			
Prix nets (TVA non applicable)			
Sur le centre	1 Classe	60 €	100 €
	2 Classes	100 €	180 €
Intervention en classe ou sur site	1 Classe	60 €	100 €
	2 Classes	100 €	180 €
Le tarif ci-dessus comprend l'intervention de 1 ou 2 animateurs			
Mise à disposition d'un animateur supplémentaire		30 €	50 €
Frais techniques			
Pique nique		4€ l'unité	
Les fournitures et commandes nécessaires aux animations sont refacturées à prix coûtant			
EXEMPLE pour l'activité jus de pomme : Kilo de pomme facturé prix coûtant			
Frais supplémentaires éventuels (selon projet)			
Heure de préparation spécifique pour l'intervention		20 €	

BUDGET OM
Tarifs à partir du 01/01/2024

Désignation	Tarif à partir du 01/01/2024	Tarif 2023	Commentaire(s)
MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES AUX COMMUNES			
Mise à disposition d'un camion benne	70,50 €	69,00 €	
Heure			
Main d'œuvre (chauffeur) pour camion benne	31,50 €	30,00 €	
Heure			
Main d'œuvre (ripeur) pour camion benne	29,00 €	28,00 €	
Heure			
MISE A DISPOSITION D'UN CAMION MULTIBENNE AUX COMMUNES			
Mise à disposition d'un camion multibenne	84,50 €	83,00 €	
Heure			
Main d'œuvre (chauffeur) pour camion multibenne	30,50 €	29,00 €	
Heure			
LOCATION DE BENNES			
Location benne 10m3	40,00 €	39,00 €	
Mois			
Jour	2,00 €	1,90 €	
Location benne 35m3	64,50 €	63,00 €	
Mois			
Jour	3,10 €	3,00 €	

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

08 DEC 2023

SLOA

ID : 074-20001173-20231204-CC-2023-0148-DE

Commentaire(s)

Tarif à partir
du 01/01/2024

Désignation

Tarif 2023

TRANSPORT ET/OU TRAITEMENT ET/OU REDEVANCES DES DECHETS

Traitement OM (ordures ménagères) Tonne	174,50 €	174,50 €
Traitement DIB (déchets industriels banals) Tonne	170,00 €	170,00 €
Traitement DEM (déchets encombrants ménagers) Tonne	179,50 €	174,50 €
Traitement DV (déchets verts) Tonne	54,00 €	54,00 €
Transfert et traitement (site regroupement Eirembières) DV (déchets verts) Tonne	95,00 €	95,00 €

FORFAIT CAMPEMENT - INSTALLATION ET DEPART "GENS DU VOYAGE"

Forfait mise à disposition + enlèvement en benne 10m3	549,00 €	538,10 €
35m²	1 190,00 €	1 166,30 €
Forfait mise à disposition + enlèvement en bac Installation/Enlèvement	42,00 €	41,00 €
Bac 750 litres	62,00 €	61,00 €

ACTES DE VANDALISME

Nettoyage de dépôts sauvages (encombrants, sacs...) aux abords des déchetteries ou des points d'apport volontaire aérien/enterré/semi-enterré (responsable identifié lors de la fouille du dépôt) Forfait	336,00 €	329,50 €
Intervention, identification et enlèvement (responsable identifié lors de la fouille du dépôt), sur voie publique, de sacs poubelles hors collecte Forfait	104,00 €	102,00 €

Désignation	Tarif à partir du 01/01/2024	Tarif 2023	Commentaire(s)
DECHETTERIE DES GRANDS BOIS : TARIFS POUR LES ARTISANS ET COMMERÇANTS			
Ferraille			
Tonne	Gratuit	Gratuit	
Batteries			
Tonne	Gratuit	Gratuit	
Déchets verts			
Tonne	95,00 €	95,00 €	
Papiers			
Tonne	Gratuit	Gratuit	
Cartons			
Tonne	Gratuit	Gratuit	
Gravats			
Tonne	45,80 €	44,30 €	
Déchets Encombrants Ménagers (DEM)			
Tonne	208,80 €	208,80 €	
Bois			
Tonne	121,10 €	117,10 €	
DDS (acides, bases, peintures, phyto, aérosols....)			
Tonne	1 680,00 €	1 625,00 €	
Huiles végétales			
Tonne	Gratuit	43,75 €	
Laine de verre			
Tonne	321,80 €	311,20 €	
Plâtre			
Tonne	169,90 €	164,30 €	
Verre plat			
Tonne	104,20 €	100,80 €	
Terre			
Tonne	66,50 €	64,30 €	
Huiles minérales			
Tonne	Gratuit	Gratuit	
Déchets de fenêtres			
Tonne	344,60 €	333,30 €	
DIB			
Tonne	216,40 €	209,30 €	
DECHETTERIE DE VETRAZ-MONTHOUX : DEPOTS DES GENS DU VOYAGE			
Bon de dépôt par passage			
Forfait	67,50 €	66,00 €	

Tarif à partir
du 01/01/2024

Tarif 2023

Désignation

VENTE DE CONTENEURS OM PUCES

Bac 240 litres	38,60 €	35,00 €
Bac 360 litres	59,30 €	53,00 €
Bac 770 litres	154,80 €	124,10 €

GESTION DES CONTENEURS EMR/BIODECHETS PUCES

Coût d'acquisition d'un conteneur en cas de

vandalisme/destruction

Bac 180L	38,50 €	35,00 €
Bac 180L - serrure	58,50 €	Nouveau Tarif
Bac 240L	39,00 €	38,00 €
Bac 360L	60,50 €	57,00 €
Bac 360L operculé - serrure	89,50 €	79,00 €
Bac 770L	156,30 €	131,00 €
Bac 770L operculé - serrure	191,80 €	158,00 €

Coût de réparation en cas de vandalisme/destruction

Serrure ouverture automatique	24,00 €	18,00 €
Couvercle de conteneur 2 roues 180 L	7,90 €	6,20 €
Couvercle de conteneur 2 roues 240 L	8,70 €	8,50 €
Couvercle de conteneur 2 roues 360 L	15,70 €	12,30 €
Couvercle de conteneur 4 roues	25,20 €	19,70 €
Opercule bac 2 roues	4,90 €	3,90 €
Opercule bac 4 roues	11,50 €	8,60 €
Intervention agent pour réparation (hors fourniture)	30,80 €	29,50 €

COLLECTE DE CARTONS EN CŒUR D'AGGLO

Vente de chariots grillagés

250,00 €

Nouveau tarif

Désignation	Tarif à partir du 01/01/2024	Tarif 2023	Commentaire(s)
REDEVANCE SPECIALE - COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS (DNM)			
Principe de calcul RS : part variable (volume des bacs x nb levées x coût au litre) + part fixe (due en totalité lors de la facturation du 1er trimestre de l'année civile)			
Part fixe	81,60 €	80,00 €	
Tarif "OM"			
Coût au litre	0,04 €	0,037 €	
Part variable : bac 240L	9,00 €	8,80 €	
Part variable : bac 340 L	12,90 €	12,58 €	
Part variable : bac 750 L	28,30 €	27,75 €	
Tarif "EMR"			
Coût au litre	0,03 €	0,030 €	
Part variable: bac 180L	5,50 €	5,40 €	
Part variable : bac 240L	7,30 €	7,20 €	
Part variable : bac 340 L	10,40 €	10,20 €	
Part variable : bac 750 L	23,00 €	22,50 €	
Tarif "BIODECHETS"			
Coût au litre	0,35 €		
Part variable: bac 180L	63,00 €		
Part variable : bac 240L	49,00 €		
Part variable : bac 340 L	119,00 €		
Part variable : bac 750 L	262,50 €		
			- Nouveaux tarifs

MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES ET SEAUX			
Composteur individuel plastique/bois (volume approximatif 300L)	Gratuit	Gratuit	
Composteur individuel plastique/bois (volume approximatif 600L)	Gratuit	Gratuit	
Composteur individuel plastique/bois (volume approximatif 800L)	Gratuit	Gratuit	
3 composteurs collectifs en pied d'immeubles plastique/bois (volume approximatif 600L)	Gratuit	Gratuit	
3 composteurs collectifs en site public (volume approximatif 800L)	Gratuit	Gratuit	
Seau pour le compostage	Gratuit	Gratuit	
Lombricomposteur	Gratuit	Gratuit	

BUDGET EAU
Tarifs à partir du 01/01/2024

DESIGNATION		Tarif à partir du 01/01/2024 (en C.H.T.)	Tarif 2023 C.H.T.	Commentaires
Travaux de branchements - Maisons Individuelles et Immeubles				
Prise en charge sur conduite : Maisons individuelles (forfait) Immeubles (forfait) plus valeur pour fonte (%)		315,32 € 427,93 € 20%	302,93 € 411,12 € nouveau tarif	applicable aux tarifs "prise en charge sur conduite"
Terrassement et branchement < 10 ml Chemin rural (par ml) Voirie communale (par ml) Voirie départementale ou communale à grand trafic (par ml) Forfait aspiratrice (par heure) plus valeur pour fonte (%)		202,70 € 382,90 € 641,91 € 250,00 € 20%	194,74 € 367,85 € 616,69 € 301,60 € nouveau tarif	
Regard Compteur Regard isothermique (forfait) Regard béton (forfait)		315,32 € 1 036,07 €	302,93 € 995,36 €	applicable aux tarifs "terrassement et branchement" < 10 ml
Compteur et plomberie 15 mm (forfait) 25 ou 30 mm (forfait) 40 mm (forfait)		90,09 € 247,76 € 349,11 €	86,55 € 238,02 € 335,39 €	
Travaux de branchement - Lotissements et grands ensembles immobiliers				
Travaux de branchement Réalisation du branchement Déplacement (forfait) Suppression vieux branchement (forfait) Travaux soumis à sujétions particulières (y compris les travaux de nuit)		frais réels 36,04 € 658,81 € frais réels	frais réels 34,62 € 632,92 € frais réels	

DESIGNATION		Tarif à partir du 01/03/2024 en C.H.T.	Tarif 2023 C.H.T.	
Interventions sur les branchements				
Ouverture ou fermeture de branchement (forfait)		58,56 €	56,26 €	Notamment en application des articles 25 et 37 du règlement de service
Pose compteurs individualisés :				
De 0 à 10 logements (unité)		39,02 €	37,49 €	
De 11 à 20 logements (unité)		31,54 €	30,30 €	
De 21 à 50 logements (unité)		27,03 €	25,97 €	
A partir de 51 logements (unité)		25,91 €	24,89 €	
Constat de visite technique supplémentaire				
Au delà de 2 unités par immeubles (forfait)		78,83 €	75,73 €	
Poteaux d'incendie				
Contrôle poteaux d'incendie (unité)		Fixé par convention	Fixé par convention	
Frais divers et sanctions				
Prélèvement sur poteau d'incendie ou sur le réseau sans compteur, branchement clandestin, non autorisé (forfait)		866,03 €	832,00 €	Si nécessaire, en plus de la facturation du forfait, une facture correspondant au coût des travaux réalisés pour la remise en état est établie.
Manœuvre frauduleuse du système de comptage (Bypass compteur, rupture plombs - scellés - bague, retournement compteur) (forfait)		541,27 €	520,00 €	En application de l'article 32 du règlement de service.
Forfait déplacement pour absence lors du rendez-vous de pose compteur, ou accès compteur refusé (forfait)		54,13 €	52,00 €	
Intervention non autorisée sur les ouvrages exploités par la collectivité (manipulation sans autorisation de vannes ou bouche à clé, etc ...) (forfait)		541,27 €	520,00 €	Correspond aux préjudices et frais de gestion engendrés, en application de l'article 59 du règlement de service. Les travaux de remise en état seront facturés en sus au réel.
Vérifications à la demande de l'abonné				
Passage du compteur au banc d'essai (comprend la dépose, l'envoi à la société, le coût de la vérification, la repose et les frais de gestion EP EF)				
Compteur ø 15, 20 (forfait)		225,23 €	216,38 €	En cas de contestation, quand à la fiabilité du compteur servant à la facturation de ses consommations, l'abonné peut demander à faire un étalonnage de l'appareil de mesure. Si le compteur est déclaré conforme, les frais de contrôle sont à sa charge, dans le cas contraire à celle du Service des Eaux.
Compteur ø 25, 30, 40 (forfait)		236,49 €	227,20 €	
Compteur ø 50 (forfait)		253,39 €	243,43 €	
Compteur ø 40, 50, 60 bride (forfait)		315,32 €	302,93 €	
Compteur ø 80 , 100 bride (forfait)		416,68 €	400,31 €	
Pose d'un compteur à tête émettrice (forfait)		90,09 €	86,55 €	

DESIGNATION	Tarif à partir du 01/01/2024 (en C.H.T.)	Tarif 2023 C.H.T.
-------------	--	----------------------

Fourniture d'eau temporaire		
Pose d'un compteur chantier ou un abonnement temporaire (forfait)	223,00 €	214,24 €
Prélèvement sans compteur autorisé pour un abonnement temporaire (un comptage sera toujours favorisé) y compris volume consommé (par jour et par point de consommation - exemples : attelage, etc.)	2,08 €	2,00 €
Prélèvement sans compteur autorisé pour un chantier (un comptage sera toujours favorisé) y compris volume consommé (forfait)	446,00 €	428,48 €
Notamment en application de l'article 9 du règlement de service		
Eau (consommation/abonnement)		
Eau		
Eau consommée (m³)	1,21 €	1,21 €
Eau - tarif fuite dans les locaux professionnels (m³)	0,22 €	0,22 €
Eau consommée - Abonnés sur le territoire SRB (m³)	Tarif SRB	Tarif SRB
Cas particuliers: Syndicat Rocailles Bellecombe (m³) Thonon Agglomération (ex : Syndicat des eaux Moises et Volrons), Forage des Moulins, Source des Pralets (m³)	Fixé par convention Fixé par convention	Abonnés dont la résidence administrative est située sur le territoire du SRB (communes de Nangy, Fillinges, Monnetier-Mornex) : application du tarif délibéré par le SRB Fourniture eau en gros - convention échanges d'eau Fourniture eau en gros

DESIGNATION		Tarif à partir du 01/01/2024 (en € H.T.)	Tarif 2023 C.H.T.
Abonnement			
Compteur 15 mm (forfait)		40,00 €	40,00 €
Compteur 20 mm (forfait)		56,00 €	56,00 €
Compteur 25 mm (forfait)		65,00 €	65,00 €
Compteur 30 mm (forfait)		77,00 €	77,00 €
Compteur 40 mm (forfait)		96,00 €	96,00 €
Compteur 50 mm ** (forfait)		115,00 €	115,00 €
Compteur 60 mm ** (forfait)		161,00 €	161,00 €
Compteur 80 mm ** (forfait)		249,00 €	249,00 €
Compteur 100 mm ** (forfait)		287,00 €	287,00 €
Compteur 200 mm ** (forfait)		316,00 €	316,00 €
Débitmètre 100 mm ** (forfait)		287,00 €	287,00 €
Débitmètre 200 mm ** (forfait)		316,00 €	316,00 €
Abonnés sur territoire SRB (forfait)		Tarif SRB	Tarif SRB
** Concerne uniquement les abonnés autres que domestiques et les installations desservant plusieurs logements.			
Frais pour non-paiement d'une facture d'eau			
Frais de dossier (forfait)		11,15 €	10,71 €
Frais de remise en eau suite à coupure pour impayé (forfait)		56,85 €	54,62 €
Redevance prélèvement			
Agence de l'Eau (m³)		0,075 €	0,075 €
Elle est calculée en fonction du nombre de m3 d'eau facturé rapporté au montant global de la redevance payée à l'Agence de l'Eau			
Coût horaire pour prestation de service			
Heures normales (par heure)		26,48 €	25,44 €
Majoration Heures week end, nuit et jours fériés (% du coût horaire main d'œuvre)		100% du tarif heures normales	100% du tarif heures normales
Coût des démarches et déplacement d'un agent pour la relève d'un compteur, après 3 (trois) passages consécutifs sans relève réelle (forfait)		44,60 €	42,85 €
			en application de l'article 15 du règlement de service

DESIGNATION		
Individualisation des compteurs : instruction technique et administrative des demandes d'individualisation	Tarif à partir du 01/01/2024 (en C.H.T.)	Tarif 2023 C.H.T.
De 0 à 10 logements (unité)	104,09 €	100,00 €
De 11 à 20 logements (unité)	208,18 €	200,00 €
De 21 à 50 logements (unité)	312,27 €	300,00 €
A partir de 51 logements (unité)	416,36 €	400,00 €
Tarifs divers :		
Contrôle des installations privées en cas d'utilisation d'une autre ressource d'eau (forfait)	44,60 €	42,85 €
Contre visite sur des installations privées non conforme (protection du réseau public non garanti) (forfait)	44,60 €	42,85 €
Frais de gestion sur les fournitures et prestations externalisées (travaux réalisés par prestataire) (%)	22%	22%
Frais d'études et de gestion d'un sinistre sur le réseau (exemple détérioration d'un branchement) causé par un tiers (forfait)	334,50 €	321,36 €
Travaux réalisés par prestataire externe	Frais réels	Frais réels
Fourniture de petites pièces de plomberie (forfait)	20,82 €	20,00 €
Fourniture d'une bouche à clé (forfait)	93,68 €	90,00 €
Etude comprenant le devis, le suivi administratif et technique pour la pose de compteur de diamètre supérieur ou égal à 25 mm (forfait)	156,14 €	150,00 €
Refacturation des frais d'occupation du domaine public	Frais réels	Frais réels
Installation de chantier (panneaux, déviation, barrières, ...) (forfait)	208,18 €	200,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT - TARIFS SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Tarifs à partir du 01/01/2024

de la prospective et de l'évaluation (DPPE)

Type de prestations	Proposition Prix HT à l'usager au 01/01/2024	Prix HT à l'usager 2023	Commentaire(s)
Redevance "instruction"			
Instruction des demandes d'urbanisme	140,77 €	135,24 €	
Contrôle conception de la filière			
Redevance "contrôle d'implantation et d'exécution"			
Contrôle de l'implantation de la filière sur le terrain	140,77 €	135,24 €	
Visites de contrôle des travaux pendant le chantier			
Redevance "contrôle de bon fonctionnement et d'entretien"			
Vérification du bon état d'installations, du bon découlement des effluents, de l'accumulation normale de boues, de la vidange des ouvrages :	163,29 €	156,87 €	
Diagnostic initial	118,25 €	113,80 €	
Contrôle périodique	129,51 €	124,42 €	
Contrôle dans le cadre de vente			
Redevance "contrôle annuel de conformité" - Dispositif ANC > 20 Eh (arrêté 21/07/2015)			
Validation de la conformité annuelle des installations > 20 Eh, examen du cahier de vie - Contrôle annuel de conformité ANC < 20 Eh	67,58 €	64,92 €	
Pénalités			
"Refus d'accès" dans le cadre d'un diagnostic initial Les pénalités sont égales au montant du contrôle à effectuer hors subvention majoré à 400%.	816,43 €	784,37 €	
"Refus d'accès" dans le cadre d'un contrôle périodique Les pénalités sont égales au montant du contrôle périodique hors subvention majoré à 400%.	591,23 €	568,00 €	

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 06 DEC 2023

SLO

ID: 074-20001473-20231204-C6_2023_0148-DE

Type de prestations	Proposition Prix HT à l'usager au 01/01/2024	Prix HT à l'usager 2023	Commentaire(s)
- Vidange non réalisée ou réalisée par l'usager ou une entreprise non agréée Les pénalités sont égales au montant du contrôle périodique hors subvention majoré à 200 % "Refus d'accès" en cas d'ouvrage non accessible Les pénalités sont égales au montant du contrôle périodique hors subvention majoré à 200%	354,74 € 354,74 €	340,80 € 340,80 €	
Non respect des prescriptions émises dans le cadre de la mise en conformité des installations au- delà du délai accordé. Les pénalités sont égales au montant du contrôle périodique hors subvention majoré à 400%	591,23 €	568,00 €	
- Edition d'une copie de rapport de contrôle, par rapport - forfait déplacement pour absence au rendez vous	33,45 € 54,13 €	32,14 € 52,00 €	

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 06 DEC 2023
ID : 074-200011773-20231204-CC_2023_0148-DE



Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DPF)
Version du 31/10/2023

BUDGET ASSAINISSEMENT - TARIFS SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Tarifs à partir du 01/01/2024

Désignation	Proposition Tarif H.T à partir du 01/01/2024	Tarif HT 2023	Commentaires
Redevance Assainissement - Partie variable			
Territoire d'Annemasse Agglomération (par m ³)	1,31 €	1,31 €	Cette redevance, calculée sur la consommation d'eau facturée, est due pour les immeubles raccordés. Elle peut être doublée en cas de non respect des prescriptions émises par le Service Assainissement dans le cadre de la mise en conformité des installations, au delà du délai accordé.
SRB	Tarif SRB	Tarif SRB	Abonnés raccordés au réseau d'Annemasse Agglo, dont le logement est situé sur le territoire du SRB : application de la tarification déléguée par Annemasse Agglo
Import d'effluent - République et Canton de Genève	Fixé par convention	Fixé par convention	La prestation d'assainissement réalisée pour le compte d'autres entités (SRB et SIC-Etat de Genève) est facturée au tarif déterminé par convention
Import d'effluent - SRB	Fixé par convention	Fixé par convention	
Redevance Assainissement - Partie fixe			
Périmètre Annemasse Agglomération (forfait annuel)	27,00 €	27,00 €	La partie fixe est calculée au prorata du nombre de mois. Facturation par mois entier. Tout mois commencé est dû. Les immeubles situés en dehors du territoire d'Annemasse Agglo mais raccordés sur le réseau d'Annemasse Agglo sont facturés sur la base des tarifs délégués par la collectivité compétente de leur territoire. (Nangy, Filligen, Mornetier-Montet)
Secteur SRB (forfait annuel)	Tarif SRB	Tarif SRB	
Travaux de branchements Sur les voies communales			
Surface de plancher inférieure ou égale à 300 m ²	675,70 €	649,15 €	Suivant la réglementation, le taux de TVA est de 10,00 % pour les rénovations des habitations de + de 2 ans -
- moins de 10 ml de canalisation (par ml)	Frais réels(1)	Frais réels(1)	
- plus de 10 ml de canalisation	250,00 €	301,60 €	
- Forfait aspiratrice (par heure)			
Surface de plancher supérieure à 300 m ²	991,02 €	952,08 €	Suivant la réglementation, le taux de TVA est de 10,00 % pour les rénovations des habitations de + de 2 ans
Référence: La profondeur est appréciée au niveau de la boîte de branchement en limite Domaine Public	1 189,22 €	1 142,50 €	
- moins de 10 ml de canalisation - Profondeur <2 m (par ml)	1 387,44 €	1 332,92 €	
- moins de 10 ml / Profondeur 2 à 3 m (par ml)	Frais réels(1)	Frais réels(1)	
- moins de 10 ml / Profondeur 3 à 4 m (par ml)			
- plus de 10 ml de canalisation	250,00 €	301,60 €	
- Forfait aspiratrice (par heure)			

Désignation		Proposition Tarif H.T à partir du 01/01/2024	Tarif HT 2023	Commentaires
Sur les routes départementales				
Surface de plancher inférieure ou égale à 300 m2				
- moins de 10 ml de canalisation (par ml)		957,24 €	919,63 €	Suivant la réglementation, le taux de TVA est de 10,00 % pour les rénovations des habitations de + de 2 ans
- plus de 10 ml de canalisation		Frais réels(1)	Frais réels(1)	
- Forfait aspiratrice (par heure)		250,00 €	301,60 €	
Sur les routes départementales				
Surface de plancher supérieure à 300 m2				
Référence: La profondeur est appréciée au niveau de la boîte de branchement en limite Domaine Public				
- moins de 10 ml de canalisation (par ml)		1 306,35 €	1 255,02 €	Suivant la réglementation, le taux de TVA est de 10,00 % pour les rénovations des habitations de + de 2 ans
- moins de 10 ml / Profondeur 2 à 3 m (par ml)		1 567,62 €	1 506,02 €	
- moins de 10 ml / Profondeur 3 à 4 m (par ml)		1 830,02 €	1 758,11 €	
- plus de 10 ml de canalisation		Frais réels(1)	Frais réels(1)	
- Forfait aspiratrice (par heure)		250,00 €	301,60 €	
Sur les chemins vicinaux ou ruraux				
Référence: La profondeur est appréciée au niveau de la boîte de branchement en limite Domaine Public				
- moins de 10 ml de canalisation (par ml)		416,68 €	400,31 €	
- moins de 10 ml / Profondeur 2 à 3 m (par ml)		500,02 €	480,37 €	
- plus de 10 ml de canalisation		Frais réels(1)	Frais réels(1)	
- Forfait aspiratrice (par heure)		250,00 €	301,60 €	Suivant la réglementation, le taux de TVA est de 10,00 % pour les rénovations des habitations de + de 2 ans
Pose d'un siphon-clapet anti-retour, d'un regard, d'une grille sur un réseau ancien existant (par m de profondeur de siphon)		1 047,33 €	1 006,18 €	
Fourniture chenal Inox type Industrie (forfait)		1 880,69 €	1 806,79 €	
Branchement de type non domestique		Frais réels(1)	Frais réels(1)	
(1) Les travaux de branchements sont toujours exécutés par une entreprise adjudicataire d'un marché d'Annemasse Agglo				
La Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) remplace la Participation pour le Raccordement à l'Egout (PRE) depuis le 1er juillet 2012. Elle est exigible auprès des propriétaires d'immeubles se raccordant au collecteur public d'eaux usées en référence à l'article L. 1931-1 du Code de la Santé Publique, c'est à dire les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles préexistants à la construction du réseau. Les forfaits sont assis sur la Surface de Plancher déclarée.				
Maisons individuelles		2 695,68 €	2 589,76 €	
Maisons individuelles		3 980,96 €	3 824,54 €	
Cas particulier d'une habitation existante dans le cadre d'extension de réseaux neufs (forfait)		568,71 €	546,36 €	
Piscines (forfait par piscine)		132,52 €	127,31 €	
Logements collectifs (quelque soit la taille, la surface de plancher) (forfait par logement)		1 768,64 €	1 637,63 €	
Cas particulier de logements collectifs existants dans le cadre d'une extension de réseaux neufs (forfait par logement)		324,38 €	300,35 €	

Désignation	Proposition Tarif H.T. à partir du 01/01/2024	Tarif HT 2023	
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) "Assimilé domestique"			
En référence à l'article L. 1331-7 du Code de la Santé Publique, les propriétaires d'immeubles ou d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sont assujettis à la PFAC "Assimilé domestique" dans les conditions suivantes :			
Restaurants, hôtels et activités assimilées domestiques au sein des Cliniques, hôpitaux, industrie (Par m² de surface de plancher)	18,31 €	17,59 €	
Ateliers, bureaux, laboratoires, commerces et salles de sport (Par m² de surface de plancher)	12,06 €	11,59 €	
Entrepôts (Par m² de surface de plancher)	4,78 €	4,59 €	
Cas particulier de restaurant, hôtel, activités assimilées domestiques au sein des Cliniques, hôpitaux existant dans le cadre d'extension de réseaux neufs (Forfait par bâtiment)	568,71 €	546,36 €	
Cas particulier d'Ateliers, bureaux, laboratoires, commerces et salles de sport existants dans le cadre d'extension de réseaux neufs (Forfait par bâtiment)	568,71 €	546,36 €	
Cas particulier d'entrepôt existant dans le cadre d'extension de réseaux neufs (Forfait par bâtiment)	284,36 €	273,19 €	
Contrôle de branchement			
Dans le cadre d'une vente ou sur demande d'un abonné (forfait)	135,14 €	129,83 €	
Première visite dans le cadre d'un branchement neuf ou existant à l'initiative d'Annenmasse Agglo (forfait)	- €	- €	
Contre-visite sur branchement neuf ou existant suite à non-conformité ou non accessibilité, par logement (forfait)	135,14 €	129,83 €	
Edition d'une copie de rapport de contrôle de branchement, par rapport (forfait)	33,45 €	32,14 €	
Inspection télévisée (Passage de la caméra dans les réseaux)			
Pendant les heures de travail (par ml)	4,51 €	4,33 €	Coût intégrant l'aménagement et le rempli du matériel, l'utilisation du véhicule, la main d'œuvre et la rédaction éventuelle d'un rapport.
Pendant les heures d'astreintes (par ml)	5,63 €	5,41 €	Hydrocurage éventuel facturé en sus
Intervention d'hydrocurage (pour débouchage d'un réseau)			
Réseaux privés des communes Lundi au dimanche (par heure)	Gratuit	Gratuit	
Réseaux d'assainissement (suite à un problème dû à un tiers responsable [béton, laitance de ciment, autres déversements obstruant le collecteur...])	78,05 €	74,98 €	
Jours ouvrés Tarifs horaires de 8h à 17h30 de 17h30 à 8h	111,50 €	107,12 €	Coût comprenant un camion et un chauffeur. Prévoir main d'œuvre en sus si besoin d'un intervenant supplémentaire
Week-ends et jours fériés de minuit à 24h	111,50 €	107,12 €	
Intervention suite à une pollution ou déversement sauvage			
Utilisation du kit de base pollution (absorbant, boudin, etc...) en attente intervention SDIS (forfait)	112,61 €	108,19 €	Le taux de TVA est de : - 10% sur les réseaux publics - 20% sur les réseaux privés, rivières et lacs
Autres frais divers (frais de stockage, destruction, utilisation de produits de dépollution, barrages, produits absorbants...) (sur facture)	Frais réels majorés des frais de gestion	Frais réels majorés des frais de gestion	

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

06 DEC 2023

ID : 074-2000177-2023-2023-00-2023-0148-DE

Commentaires

Désignation		Proposition Tarif H.T.A partir du 01/01/2024		Tarif HT 2023	
Matières de vidange	Provenant d'Annemasse Agglo (par m ³)	65,32 €		62,75 €	
	Hors Annemasse Agglo (par m ³)	79,95 €		76,81 €	
Graisses	Provenant d'Annemasse Agglo (par m ³)	76,58 €		73,57 €	
	Hors Annemasse Agglo (par m ³)	94,61 €		90,89 €	
Excréments déposés par l'association Animaux Secours		Gratuit		Gratuit	
Concentration de boues					
≤ 20,00 g/l		33,79 €		32,46 €	
> 20,00 g/l ≤ 40,00 g/l		50,67 €		48,68 €	
> 40,00 g/l		73,20 €		70,32 €	
Main d'œuvre					
Main d'œuvre heures normales (par heure)		27,24 €		26,17 €	
Majoration heures weekend, nuit et jours fériés (% coût horaire main d'œuvre)		100,00		100,00	
Utilisation d'un véhicule					
Véhicule de service type véhicule léger (par heure)		22,53 €		21,64 €	
Véhicule poids lourd (par heure)		55,75 €		53,56 €	
Divers					
Frais de gestion sur les fournitures et prestations externalisées (%)		22%		22%	Majoration du prix d'achat pour frais d'approvisionnement et de stocks ou du prix de la prestation pour gestion administrative. Les fournitures ne figurant pas aux présent tarifs seront facturées au prix d'achat avec ce coefficient
Taxe de raccordabilité (par m ³)		1,31 €		1,31 €	Cette taxe est due après la réception des travaux d'extension de réseau ou dès le constat de raccordement par le service assainissement lors d'un contrôle de branchement. Elle est due par le propriétaire sur la base des volumes assujettis de l'abonné. Elle est majorée en cas de non raccordement dans le délai légal de 2 ans suivant la mise en service du collecteur d'assainissement collectif ou du contrôle de branchement.
Pénalité pour défaut de raccordement au-delà des deux ans après mise en service du collecteur public d'assainissement		Somme équivalente à la part fixe TTC et la part variable TTC appliquée à la consommation réelle de l'abonné, majorée de 400%		majoration de 400% de la taxe de raccordabilité	La pénalité est notifiée à la fin du délai de deux ans et recouvrée une année plus tard en l'absence de contrôle de réalisation conforme des travaux

Désignation	Proposition Tarif H.T à partir du 01/01/2024	Tarif HT 2023	Commentaires
Pénalité pour non-conformité de la partie privée du raccordement- des eaux usées (absence de raccordement, raccordement partiel ou défaut d'étanchéité) sur collecteur public existant	Somme équivalente à la part fixe TTC et la part variable TTC appliquée à la consommation réelle de l'abonné, majorée de 400%	Somme équivalente à la part fixe TTC et la part variable TTC appliquée à la consommation réelle de l'abonné, majorée de 400%	
Pénalité pour obstacle mis à l'accomplissement de la mission			
Pénalité pour défaut de paiement de la PFAC			
Déplacement pour absence lors du rendez-vous (forfait)	54,13 €	52,00 €	
Pénalité pour raccordement des eaux pluviales issues de la parcelle sur le collecteur public d'eaux usées	Somme équivalente à la part fixe TTC et la part variable TTC appliquée à la consommation réelle de l'abonné, majorée de 100%	Somme équivalente à la part fixe TTC et la part variable TTC appliquée à la consommation réelle de l'abonné, majorée de 100%	
Frais d'études et de gestion d'un sinistre sur le réseau (exemple : détérioration d'un branchement) causé par un tiers (forfait)	324,76 €	312,00 €	Hors frais de remise en état qui seraient facturés au réel.
Frais de gestion pour retard de paiement de la redevance assainissement (forfait)	11,15 €	10,71 €	
Intervention non autorisée sur les ouvrages exploités par la collectivité (forfait)	541,27 €	520,00 €	Correspond aux préjudices et frais de gestion engendrés, en application de l'article 59 du règlement de service. Les travaux de remise en état seraient facturés en sus au réel.
Pénalités pour branchement clandestin - non autorisé (forfait)	1 623,80 €	1 560,00 €	En application de l'article 8 du règlement de service.
Abonnés domestiques alimentés par une autre ressource que le réseau d'eau publique, sans comptage			
Surface plancher	Nombre d'habitants		
< 200 m²	et 1 à 2 habitants	100 m³	Volume d'eau facturé par an en m³
< 200 m²	et 3 à 4 habitants	120 m³	
> ou = 200 m²	ou 5 habitants et plus	200 m³	
Abonnés assimilés domestiques ou non domestiques alimentés par une autre ressource que le réseau d'eau publique, sans comptage			
Surface plancher	Nombre d'employés équivalent temps plein		
< 3 000 m²	et < 20 employés	600 m³	
< 3 000 m²	et 20 à 49 employés	1500 m³	
> ou = 3 000 m²	ou 50 employés et plus	3000 m³	
Suivi des branchements réalisés hors maîtrise d'ouvrage d'Annemasse Agglo			
Suivi et contrôle d'entreprise extérieure réalisant les branchements assainissement hors maîtrise d'ouvrage Annemasse-Agglo, comprend : 2 visites terrain, implantation des ouvrages et analyse des études d'exécution et récolement de l'entreprise (forfait)	156,14 €	150,00 €	
Pénalité pour retard à la mise en œuvre de la réflexion définitive des enrobés après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception (par jour calendaire)	52,05 €	50,00 €	
Pénalité pour défaut de remblaiement ou de sécurisation de la fouille après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception (par jour calendaire)	52,05 €	50,00 €	
Tarifs divers			
Refacturation des frais d'occupation du domaine public	Frais réels	Frais réels	
Installation de chantier (panneaux, déviation, barrières,...) (forfait)	208,18 €	200,00 €	

